

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint Julien en Genevois Canton de Frangy Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Jeudi 13 août 2020</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 août 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 août 2020 à 20h15 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Délibération n°D_2020_08_13_09</p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette Baton-Marechal, Anne-Marie Ceccon, Carole Chen, Josiane Masson Et Cécile Pakosz ; Messieurs Louis Buda, Georges Canicatti, Christophe Comé, Laurent Esteulle, Jean-Philippe Gecchele, Christophe Piazzoni.</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents Ayant Donné Procuration : Emilie Combes à Anne-Marie Ceccon. Marc Brunier à Louis Buda Et Norbert Regard à Christophe Piazzoni Absent Excusé: Julien Langlois (Suspicion De Covid.19) Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Ceccon est désignée pour remplir cette fonction.</p>


Objet : Autorisation de demande de DUP sur une partie des parcelles A:2021 et 2030 au rond-point de la Fruitière

La rentrée scolaire approche et l'abri bus situé au rond-point de la Fruitière nécessite des réparations importantes. Il est installé sur une partie goudronnée de la parcelle 2021. Celle-ci n'appartient pas à la commune et est classée terrain agricole. Le projet de remise en état de l'abri et son repositionnement selon un axe Nord-Sud est d'utilité publique mais le Conseil ne peut le réaliser sur un terrain ne lui appartenant pas. Il conviendrait donc d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de disposer de la partie goudronnée de la parcelle OA 2021. Le conseil se mettra en contact avec les propriétaires.

La parcelle OA 2030 est également classée agricole. Elle est située le long de la route du Chef-Lieu. Le projet ne nécessiterait qu'une emprise sur une toute petite partie de la parcelle. Le conseil se mettra également en contact avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à se mettre en contact avec les propriétaires des parcelles en objet.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa transmission le : 19 août 2020 Et de la publication le : 19 août 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 19 août 2020 Le Maire,  G. CANICATTI</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------